



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 mars 2004

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 16 mars 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 mars 2004

Place de la Brèche : Lancement d'une étude d'impact

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance :

Mademoiselle Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nathalie BEGUIER donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

Excusés :

-

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mars 2004

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Le conseil municipal, dans ses séances du 10 octobre 2003, puis du 30 janvier 2004, a validé les contrats de maîtrise d'œuvre avec les équipes mandatées par le Studio Milou et par le cabinet Lancereau-Meyniel. Le projet nécessite le dépôt d'un permis de construire pour les ouvrages réalisés, mais celui-ci n'est pas soumis à l'étude d'impact.

Pour autant, la ville de Niort entend bien réaliser une telle étude afin de prendre en compte l'impact de l'aménagement de la place, tant dans le domaine économique, environnemental, géotechnique, qu'urbanistique et parcellaire sur son secteur.

Par ailleurs, l'aménagement de la place de la Brèche doit faire l'objet d'une procédure d'autorisation préfectorale avec enquête publique, dans le cadre de la Loi n°92.3 du 3 janvier 1992, dite « Loi sur l'Eau », et dans cette logique, il est nécessaire d'élaborer le dossier Loi sur l'Eau correspondant.

L'étude d'impact sera ainsi réalisée en deux phases : la première consistera en la production de l'état initial de l'étude d'impact et l'élaboration du dossier de "loi sur l'eau" ; la seconde comportera l'achèvement de l'étude d'impact.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) ;
- Autoriser le Maire à lancer l'appel d'offres pour l'élaboration de l'étude d'impact comprenant le dossier Loi sur L'Eau et à signer le marché à intervenir ;
- Imputer les sommes correspondantes au budget principal.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	31
Contre :	2
Abstention :	10
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Maire de Niort

Alain BAUDIN